



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 05 juillet 2021
18h30 – Saint Martin de Clelles
Ordre du jour

Secrétaire de séance- Désignation

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 7 juin 2021

Intervention de Mme Aurélia VERPILLOT- Directrice de la Mission Locale Alpes Sud Isère : Présentation des missions, des bilans d'activités et financiers de la structure.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Finances

- Fonds de concours- Commune de Clelles
- Budget principal- Décision modificative n°2

Ressources humaines

- Création d'un poste « volontariat territorial en administration »

TOURISME- SENTIERS

- Chantier sécurisation sentier Pas de l'Aiguille- Demandes de subventions

CULTURE

- Projet scientifique et culturel du Musée du Trièves
- Approbation du Contrat Territoire Lecture avec l'Etat

DEVELOPPEMENT DURABLE- MOBILITES

- Convention Triennale avec l'AGEDEN 2021 – 2023
- Convention avec les centrales villageoises, ENEDIS, TE38 pour le soutien au développement des projets des centrales villageoises

AGRICULTURE

- Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective : convention de partenariat et sollicitation d'une subvention

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

- Convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium
- Attribution marché maîtrise d'œuvre déchèterie de Clelles
- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CAO de groupement sud Isère

VIE SCOLAIRE

- Attribution du marché de Transports routiers en autocars en périodes scolaires, périscolaires et vacances scolaires
- Tarifs accueil de loisirs et service scolaires (périscolaire- restauration scolaire) à compter du 1er septembre 2021

EAU POTABLE

- Approbation de la convention avec le département de l'Isère pour une assistance technique dans le domaine de l'eau.
- Attribution du marché de travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable

QUESTIONS DIVERSES



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 05 juillet 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 7 juin 2021

Intervention de Mme Aurélia VERPILLOT- Directrice de la Mission Locale Alpes Sud Isère : Présentation des missions, des bilans d'activités et financiers de la structure.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Finances

✓ **Fonds de concours- Commune de Clelles**

L'article L 5214-16 du CGCT prévoit : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. »

Vu la délibération du conseil municipal de Clelles en date du 18 mai 2021 sollicitant un fonds de concours de la communauté de communes du Trièves d'un montant de 8 322,50 € pour les travaux d'extension du bâtiment de la halte-garderie de Clelles ;

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la commune de Clelles d'un montant prévisionnel de 8 322,50 €. Le montant définitif sera arrêté après présentation par la commune du bilan financier de l'opération.

✓ **Budget principal- Décision modificative n°2**

Afin d'inscrire au Budget principal les crédits nécessaires au fond de concours pour la commune de Clelles, Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget de la façon suivante :

Comptes de dépenses d'investissement	Mouvements
2041412 – Bâtiments et installations	+5 000 €
2188- Autres immobilisations corporelles	-5 000 €
TOTAL	0

Ressources humaines

✓ Création d'un poste « volontariat territorial en administration »

Le Gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA est attribuée par l'Etat à la structure accueillante.

Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités locales rurales (commune ou EPCI) afin d'apporter un soutien en ingénierie adapté aux besoins des organisations locales.

Il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste VTA, **sous réserve de l'obtention de l'aide forfaitaire de l'Etat**, pour une durée de 18 mois et chargé des fonctions suivantes :

- Suivi administratif, financier et mise en œuvre de dispositifs de transition énergétique
- Conseil aux communes porteuses de projets de rénovation énergétique de bâtiments dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Veille et élaboration de candidatures concernant des appels à projets relevant de la transition écologique
- Suivi et mise en œuvre d'actions de la Communauté de communes du Trièves inscrites au Plan Protection de l'Atmosphère de la région grenobloise
- Mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité (ex : VAE, Autopartage...)

TOURISME- SENTIERS

✓ Chantier sécurisation sentier Pas de l'Aiguille- Demandes de subventions

La Communauté de Communes du Trièves est maître d'ouvrage du réseau de sentiers PDIPR sur son territoire par délégation du Département de l'Isère.

En 2021, il est prévu de travailler sur le sentier du Pas de l'Aiguille. Ce sentier fréquenté est soumis à d'importantes contraintes d'érosion. Certaines portions posent désormais des problèmes de sécurité (effacement du sentier, trou dans l'assise, creusement de l'assise par le ruissellement de l'eau...)

Les travaux consistent en la reprise de l'assise du sentier, la création de marches en mélèze pour guider l'écoulement de l'eau, le calage de l'assise avec des rondins de mélèze haubanés et la création de banquettes de soutènement en rondins de mélèze haubanés. Le montant total des travaux s'élève à 18 435,92€ HT soit 22 123,10€ TTC.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	18 435,92 €	Reserve naturelle nationale des hautes plateaux du Vercors	11 %	2 000 €
		Office national des anciens combattants	16 %	3 000 €
		Département	50 %	9 218 €
		<i>Autofinancement CCT</i>	23 %	4 217,92 €
TOTAL	18 435,92 €	TOTAL	100%	18 435,92 €

CULTURE

✓ **Présentation et validation du Projet scientifique et culturel du musée du Trièves 2019-2021**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le projet scientifique et culturel du Musée du Trièves, lequel acte l'état des lieux patrimoine dans le Trièves et propose des pistes de réflexion autour de son évolution pour les années à venir.

Retrouvez le contenu du Projet scientifique et culturel du musée **ici** ->

[https://www.dropbox.com/s/bhnay3trunrsa2f/PSC TRIEVES V3 20210622b.pdf?dl=0](https://www.dropbox.com/s/bhnay3trunrsa2f/PSC_TRIEVES_V3_20210622b.pdf?dl=0)

✓ **Approbation du Contrat Territoire Lecture avec l'Etat (DRAC Auvergne Rhône Alpes)**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le contrat territoire lecture pour le réseau de lecture publique du territoire.

Ce contrat conforte l'idée de la mise en œuvre par la CCT d'un projet culturel global et transversal, avec d'autres dimensions de l'action de la collectivité. Sa signature est indispensable en 2021 car la CCT a bénéficié d'une subvention de l'Etat en 2020 pour son projet « Le Trièves de Giono : préfiguration d'un CTL » qui pose les bases pour 3 ans d'un soutien renforcé aux actions autour du livre et de la lecture à travers :

- La structuration et le renforcement du réseau, par l'actualisation d'un diagnostic territorial prospectif de la lecture publique (notamment auprès des non publics), avec comme objectifs d'une part l'extension des horaires d'ouverture dans les 3 médiathèques du territoire et le recrutement du personnel nécessaire, et d'autre part le recrutement d'un coordonnateur du réseau de lecture publique et la préparation de la décision politique relative aux projets de déménagements des médiathèques de Mens et Monestier de Clermont à l'horizon du contrat ;
- La promotion de l'action culturelle autour du livre et de la lecture via un programme d'actions à destination de tous les publics, au plus près des besoins, et en s'appuyant sur toutes les ressources professionnelles et bénévoles du réseau.

Le service rendu s'en trouverait ainsi amélioré (horaires d'ouverture nettement élargis, coordinateur au rôle affirmé assurant la cohérence, les transversalités, la préparation des décisions d'investissement espérées pour l'avenir...), à coût net identique, voire légèrement inférieur pour les premières années, compte tenu des différentes aides DRAC et Dotation globale de décentralisation (jusqu'à 15 000 € annuel pour le poste de coordonnateur et 70% du financement des recrutements nécessaires à l'accroissement des horaires sur la durée du contrat).

DEVELOPPEMENT DURABLE- MOBILITES

✓ Convention Triennale avec l'AGEDEN 2021 – 2023

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 proposant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental

Il est proposé au conseil communautaire de valider un programme d'objectifs triennale de 2021 – 2023 avec l'association l'AGEDEN. Ce programme d'objectifs est réparti en deux parties :

- **Les accompagnements réalisés par l'AGEDEN dans le cadre du service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH)** pour le territoire de l'Isère, coordonné par le Département de l'Isère et cofinancé par l'Etat (via le programme CEE SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique »), la Région AURA et le Département de l'Isère. La CCT contractualise avec l'AGEDEN pour les accompagnements non pris en charge par le Département de l'Isère. Ces accompagnements correspondent à :
 - Des informations de premier niveau données aux entreprises du petit tertiaire via téléphone, au nombre de 20 par an,
 - Des conseils donnés aux particuliers et aux entreprises du petit tertiaire en permanence sur le Trièves ou à Saint-Martin-d'Hères, au nombre respectivement de 15 et 2,
 - Des actions de sensibilisation/communication pour les ménages sur la rénovation, se traduisant sur le territoire par une visite accompagné d'une rénovation performante,
 - Des actions de sensibilisation/communication pour le petit tertiaire sur la rénovation, correspondant à une contribution au réseau des chambres consulaires ou éventuellement une action d'animation spécifique sur un périmètre plus large que le Trièves (ex : avec la Matheysine) en lien avec le service économie de la CCT,
 - L'animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux.**=> Le montant global des accompagnements s'élève à 7 706€, dont 4 424€ sont à la charge de la CCT, le reste étant apporté par des cofinancements de l'Etat et de la Région.**

- **Des actions d'animation s'intégrant au programme d'actions de la stratégie Tepos**, pour un montant global de 6 341€, dont 5 971€ à la charge de la CCT :
 - 2 « apéros bûche » pour les ménages, leur permettant de mieux s'approprier la manière d'utiliser leur chauffage au bois. Cette action est organisée en coordination avec le service forêt bois énergie de la CCT.
 - Le soutien à une dizaine de communes du territoire pour leurs projets de rénovation,
 - Le soutien 2 ou 3 entreprises du territoire pour des projets de production d'énergies renouvelables ou de réduction des consommations de leurs process industriel, avec visite ou non selon les besoins, et ne s'intégrant pas dans l'accompagnement du SPPEH. Cette action est organisée en lien avec le service économie de la CCT.**=> Le montant global des actions d'animations s'élève à 6 341€, dont 5 971€ sont à la charge de la CCT, le reste étant apporté par l'AGEDEN via son programme socle.**

Le montant global de la convention pour l'année 2021 est de 14 047€, dont 10 395€ sont à la charge de la CCT. Il est proposé pour les années suivantes de prévoir des actions du SPPEH correspondants à la convention avec le Département et des actions de sensibilisation similaires à l'année, soit un montant total respectivement de 15 546€ et 16 646€. Les augmentations correspondent aux augmentations du nombre d'actes prévues dans la convention SPPEH avec le Département. Ces montants seront réajustés par avenant chaque année.

✓ **Convention avec les centrales villageoises, ENEDIS, TE38 pour le soutien au développement des projets des centrales villageoises**

Vu la délibération 2016-16 du 7 mars 2016 approuvant la prise de parts sociales de la CCT dans la SAS Centrales villageoises du Trièves

Dans le cadre de la stratégie TEPOS du territoire, il était clairement indiqué le soutien au développement du dispositif des Centrales Villageoises du Trièves (CVT). En 2016, la Communauté de communes du Trièves, conformément à la possibilité donnée par la loi de transition énergétique d'août 2015, a pris 5 parts sociales dans la SAS CVT.

En 2018, la CCT a accompagné la mise en place d'une convention entre les CVT, ENEDIS et Territoire d'Énergie d'Isère (TE38) pour faciliter le raccordement d'installations photovoltaïques des CVT sur le territoire du Trièves. Cette convention arrive à termes en juillet 2021.

Aujourd'hui, les CVT comptent près de 800m² de panneaux photovoltaïques répartis sur 10 bâtiments (habitations, bâtiments agricoles ou artisanaux), correspondant à environ 150 000 kWh de production, soit l'équivalent de la consommation de 30 foyers (hors chauffage). Les CVT contribuent donc à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables locales.

Il est proposé aux élus de valider une nouvelle convention, d'une durée de 2 ans, faisant suite à celle de 2018, pour poursuivre le soutien au développement des projets des CVT sur le territoire du Trièves. Cette convention répartit les engagements d'Enedis, TE38 et des CVT pour faciliter le raccordement de nouveaux projets des CVT. L'engagement de la CCT consiste à faciliter les relations entre ces différents acteurs.

AGRICULTURE

✓ **Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective : convention de partenariat et sollicitation d'une subvention**

Le programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective s'inscrit dans le projet alimentaire inter-territorial (PAiT), qui pour rappel, regroupe 9 territoires : Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes Le Grésivaudan, du Trièves, St-Marcellin-Vercors-Isère Communauté, la Ville de Grenoble, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, l'Espace Belledonne.

Afin de répondre au mieux aux besoins identifiés par l'ensemble des partenaires du PAiT, un programme d'accompagnement collectif de la restauration collective à la loi Egalim est proposé à l'échelle PAiT. Une dizaine de thèmes sont proposés afin de répondre aux besoins des différents systèmes de restauration (gestion directe ou concédée).

Chacun des thèmes sera traité sous forme de groupes de travail animés par un prestataire sélectionné pour son expertise sur le sujet. Le partage d'expériences, d'outils et de méthodes, les rencontres et témoignages, les visites seront privilégiées afin de favoriser un accompagnement participatif et dynamique. Les thèmes pressentis pourront évoluer sur les deux années de mise en œuvre du programme afin d'être complémentaire aux accompagnements et formations existant, et de s'adapter aux besoins des acteurs.

Ce programme sera mis en œuvre par des prestataires experts à recruter suite à une consultation à venir. Il est estimé à 65 500 €. Il est porté par le Grésivaudan, co-pilote du PAiT et financé à 70% par l'État dans le cadre du plan de relance

Le comité de pilotage du PAiT, lors des réunions du 30 mars et 5 mai 2021 a validé la participation des 9 territoires du PAiT. La participation de la CC du Trièves est de 786,00 €.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention de partenariat

DECHETS

✓ **Convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium**

Suite à la signature en date du 22 juin 2020 du contrat de reprise avec la société PYRAL pour « les petits aluminiums et souples », il convient de signer une convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium pour pouvoir bénéficier de soutiens supplémentaires.

On entend par « flux petits aluminiums et souples » les emballages et objets métalliques non magnétiques souples extraits par un module de tri magnétique qui permet d'isoler les petits éléments contenant de l'aluminium issus de la collecte sélective.

La Convention entre en vigueur au 1er janvier 2020 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

✓ **Attribution marché maîtrise d'œuvre déchèterie de Clelles**

Dans le cadre du projet d'aménagement et de construction de la déchèterie de Clelles, un marché à procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 12 mai 2021 a été lancé en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet et conclure le marché de maîtrise d'œuvre.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le **groupement Setec énergie environnement Immeuble Bonnel**, 20 rue de la Villette, 69003 Lyon et **AA Group 20 A** boulevard Eugène Deruelle, 69 432 Lyon pour un montant prévisionnel d'honoraires de 136 250.00 € H.T (taux de rémunération de 7.6%)

✓ **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CAO de groupement sud Isère**

Par délibération en date du 17 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la création de deux groupements de commande destinés à mutualiser les deux outils de traitement des déchets, le centre de tri et l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (IUVE) appartenant à Grenoble Alpes Métropole, à l'échelle du sud Isère.

Deux commissions d'appel d'offre (CAO) ad hoc, propres à chaque convention de groupement ont été créées et les représentants désignés par délibération du 12 octobre 2020 : il s'agit de messieurs Drure Christophe (Titulaire) et Fauconnier Jérôme (suppléant).

Des modifications sont intervenues par avenant aux conventions de groupement de commandes. L'avenant 1 aux deux conventions prévoit en substance la création de nouvelles commissions d'appel d'offre, pour des marchés accessoires à l'objet principal de la convention, dont les consultations ne concernent qu'une partie des membres du groupement. Ainsi seuls les EPCI participant à la consultation, prendront part à la CAO du marché concerné.

Il convient de créer une CAO spécifique pour l'ensemble des marchés concernant l'opération de reconstruction de l'UIVE.

Il est ainsi proposé de :

De désigner des représentants aux commissions d'appel d'offres aux CAO suivantes

- Au titre de la convention de groupement de l'IUVE :
 - CAO pour l'exploitation de l'IUVE
 - CAO destinée à l'ensemble des marchés concourant à l'opération globale de reconstruction de l'IUVE
 - CAO destinée au marché de tri, broyage et valorisation des déchets encombrants.

VIE SCOLAIRE

✓ Attribution du marché de Transports routiers en autocars en périodes scolaires, périscolaires et vacances scolaires

Pour les sorties des enfants en périodes scolaires, périscolaires et pendant les vacances, la communauté de communes fait appel à des transporteurs routiers en autocars.

Un marché adapté à accord-cadre à bons de commande a été publié pour un début d'exécution en juillet. La durée maximale du marché est de 3 ans pour un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

Après analyse des offres, il a été procédé au classement des candidats pour chaque lot :

- Lot 1 : (secteur de Clelles) attribué à la société VFD
- Lot 2 : (secteur de Monestier de Clermont) attribué à la société VFD
- Lot 3 : (Secteur de Mens) attribué à la Société garage central du Trièves
- Lot 4 : (Navette Mens-Clelles et transport vers lieux de séjour enfance jeunesse) attribué à la société Garage central du Trièves.

Il est proposé au conseil d'approuver l'attribution des lots tel qu'exposé.

✓ Tarifs accueil de loisirs et service scolaires (périscolaire- restauration scolaire) à compter du 1^{er} septembre

Contexte :

- Coût annuel des repas à la rentrée 2021 (hors frais de personnels pour encadrement cantine et sur la base de 35 semaines de 4 jours) :
 - 170 repas achetés au Collège de Monestier à 3.65 € pendant 140 jours = 87 570 €
 - 190 repas achetés au Collège de Mens à 3.70 € pendant 140 jours = 98 420 €
 - 38 repas achetés aux restaurateurs à 5.50€ pendant 140 jours = 29 260 €
 - **Coût Total annuel CCT = 215 250 €**
- Total participation des familles : 398 repas à 3.00€ pendant 140 jours = 167 160 €
 - **Coût net CCT = 48 090 €**

Remarques :

- Ces coûts représentent seulement la confection des repas, ils n'incluent pas les frais de transport des repas, de matériels et de fluides des salles de restauration et de personnels de service et d'encadrement des cantines.
- Le coût par les restaurateurs est plus élevé mais nous n'avons pas de frais de personnels pour la confection des repas alors que nous participons en personnels au fonctionnement des cuisines des collèges.
- Le coût annoncé est celui de la rentrée 2021. Il augmente mécaniquement chaque année d'environ 5 cts par repas.
- Le coût de 3.00 € demandé aux familles n'a pas augmenté depuis 2018.
- Les impayés ont considérablement augmenté depuis 2019.
- Il serait logique de pratiquer une augmentation régulière qui corresponde aussi à l'augmentation des aliments. Cela éviterait des augmentations par à-coups plus compliquées pour les familles.

Après avis de la commission vie scolaire et étude du montant de l'augmentation, il est proposé d'augmenter le coût/repas demandé aux familles de 0.20€, soit :

- Pour une famille qui déjeunerait les 140 repas, coût annuel de **28 €**
- Recette supplémentaire CCT **10 080 €**
 - **Nouveau coût net CCT 38 010 €**

- Les tarifs de la cantine des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL	Repas + accueil Exceptionnel/occasionnel
0-550	3,20 €	0,85 €	4,05 €	6,55 €
551-799	3,20 €	1,12 €	4,32 €	6,82 €
800-999	3,20 €	1,54 €	4,74 €	7,24 €
1000-1199	3,20 €	2,15 €	5,35 €	7,85 €
1200-1399	3,20 €	2,74 €	5,94 €	8,44 €
> 1400	3,20 €	3,00 €	6,20 €	8,70 €

- Les tarifs des accueils du matin et des ateliers du soir (pas de modification)

Tranches QF	Accueil du matin : Tarif 1h par jour Clelles de 8h à 9h et Monestier de Clermont de 7h30 à 8h30	Tarifs 2h : Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30	Tarifs 1h30 : Clelles de 17h à 18h30 Mens et Monestier du Percy/ St Maurice de 16h30 à 18h
0-550	0,70 €	1,40 €	1,05 €
551-799	0,90 €	1,80 €	1,35 €
800-999	1,10 €	2,20 €	1,65 €
1000-1199	1,30 €	2,60 €	1,95 €
1200-1399	1,50 €	3,00 €	2,25 €
> 1400	1,80 €	3,60 €	2,70 €

La collectivité se réserve le droit de supprimer un service dans le cas d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits régulièrement.

- Les tarifs de l'accueil de loisirs (Pas de modification)

Tranches QF	journée + repas	Journée sans repas	½ journée	Semaine+ 2 repas	Semaine sans repas
0-550	7 €	5 €	4 €	24 €	20 €
551-799	10 €	8 €	6 €	36 €	32 €
800-999	12 €	10 €	8 €	44 €	40 €
1000-1199	15 €	13 €	10 €	56 €	52 €
1200-1399	19 €	17 €	13 €	72 €	68 €
>1400	23 €	21 €	16 €	88 €	84 €
<i>hors CDC <= 1200</i>	25 €	23 €	17 €	97 €	92 €
<i>hors CDC 1201 et +</i>	28 €	25 €	19 €	106 €	102 €

EAU POTABLE

- ✓ **Approbation de la convention avec le département de l'Isère pour une assistance technique dans le domaine de l'eau.**

Le département propose de conventionner avec la communauté de Communes du Trièves pour mettre en place une assistance technique dans le domaine de l'eau au bénéfice des Communes et de la Communauté de Communes.

- ✓ **Attribution du marché de travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable**

Dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eau potable, une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert par avis d'appel à la concurrence en date du 25 juin 2021 a été lancée.

L'analyse des offres n'étant pas achevée, le nom des titulaires et le montant des lots seront connus à la date du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Modification des statuts-compétence mobilités : Synthèse des décisions des conseils municipaux